

# Règlement du Concours d'Écriture 2025

**1. La Médiathèque de la Pléiade organise la huitième édition du concours d'écriture de Sainte-Marie de Ré, avec la participation de l'A.N.C.R.E. maritime & Ré Nature Environnement.**

Ce concours s'adresse à deux catégories :

- Adultes
- Enfants et adolescents (jusqu'à 18 ans)

**2. Le thème du concours d'écriture est**

**« Il était une fois... Mon Île »**

**A la manière d'un conte, racontez-nous votre île de Ré (de rêve) ...**

**3. Le règlement est téléchargeable sur les sites :**

**[www.saintemariedere.fr](http://www.saintemariedere.fr) / [www.mediathèque-saintemariedere.fr](http://www.mediathèque-saintemariedere.fr)**

**4. La participation au concours est gratuite.**

**5. Chaque auteur ne peut soumettre qu'un seul texte. Les textes soumis devront :**

- être écrits en français,
- avoir une longueur maximale de **1500 mots** dactylographiés
- être totalement originaux (jamais publiés)

Le genre littéraire est le conte pour cette nouvelle édition.

**6. L'auteur qui soumet un texte au concours garantit expressément aux organisateurs que l'œuvre soumise n'est pas un plagiat et qu'il en est le véritable auteur.**

**7. La date limite d'envoi des textes est le 13 juillet 2025 à minuit**

Les textes devront obligatoirement être envoyés sous la forme d'un fichier texte (Word ou équivalent, pas de PDF) à l'adresse suivante : **concoursecriture17740@gmail.com**.

Le texte devra être anonyme (pas de nom d'auteur dans le fichier).

Tout texte envoyé sous une autre forme ou ne respectant pas les conditions du règlement ne sera pas pris en compte.

**8. Les textes soumis au concours seront évalués par un jury composé de membres organisateurs du concours, de bibliothécaires, d'élus de la commune, ainsi que des deux lauréats de l'édition précédente.**

Les critères d'appréciation des textes seront le respect du thème, la qualité de l'écriture, de l'orthographe et de la narration, ainsi que l'originalité.

**9. Le jury choisira 3 lauréats par catégorie, qui seront récompensés.**

Les lauréats seront invités à intégrer le jury pour l'année suivante.

**10. Le palmarès du concours sera dévoilé le Mercredi 20 Août 2025 à 18h** lors d'une soirée de lecture et remise des prix, dans le jardin de la Médiathèque.

Les auteurs des derniers textes retenus en seront informés afin qu'ils puissent être présents pour la soirée.

**11. La participation au concours implique la pleine adhésion au présent règlement et l'acceptation des décisions du jury, qui sont sans appel. Elle implique aussi l'abandon par les auteurs de leurs droits relatifs à la publication et à la diffusion de leur texte sous forme de recueil.**

**12. Un minimum de 10 participants est nécessaire à la validité du concours.**

